



Droit du travail : congés payés et repos

Par CSerenaF

Bonjour, je souhaiterais un avis professionnel concernant ma problématique:

Je suis assistante vétérinaire dans une clinique privée et j'ai un planning prévisionnel rotatoire qui m'indique des jours de repos précis. Sur ce planning, j'aimerais poser une semaine de congés payés cet été à la suite d'une semaine de repos (prévue donc sur le planning rotatoire). Ma cadre m'indique que la RH devra me mettre des jours de congés payés sur ces jours de repos. Est-ce légal ? Quelles sont les législations par rapport à cela? Car pour moi, si ces jours sont considérés de repos le planning, je ne comprends pas en quoi il serait nécessaire de les transformer en congés payés.

Je vous remercie et cordialement
Clara Oudet

Par hideo

Non ce n'est pas légal :

Le décompte des Congés Payés se fait à partir du 1^{er} jour où vous auriez du travaillé et non sur les jours de repos qui précèdent.